

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le PLU de la commune de Montrelais prévoit l'urbanisation de 4,94 hectares. Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales a pour objectif de limiter l'incidence des rejets pluviaux de ces projets, et de régler les dysfonctionnements existants.

Le schéma directeur prévoit, dans les zones urbanisables, la réalisation de 4 ouvrages de gestion des eaux pluviales, 2 en zones AU et 2 en zones OAP.

Par ailleurs, plusieurs restructurations des réseaux sont également préconisées.

2 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

Les principales caractéristiques de la zone d'étude sont les suivantes :

- Des sites remarquables sont présents dans le périmètre communal :
 - Lit mineur, berges et îles de Loire entre les ponts de Ce et Mauves-sur-Loire (Type 1)
 - Prairies, Boires et Coteaux de Varades et Montrelais, Marais de Bray (Type 1)
 - Vallée de la Loire à l'amont de Nantes (Type 2)
 - Vallée de la Tau (Type 1) (limitrophe)
- Deux zones natura 2000 sont identifiées dans le périmètre communal :
 - ZSC – FR5200622 : Vallée de la Loire de Nantes aux ponts de Ce et ses annexes
 - ZPS – FR5212002 : Vallée de la Loire de Nantes aux ponts de Ce et zones adjacentes
- Les projets d'urbanisation ne seront pas situés en zone humide. La commune veillera à ce que les aménagements pour la gestion des eaux pluviales n'entraînent pas non plus de dégradation de ces zones.
- La commune de Montrelais comporte des zones inondables y compris pour certaines zones urbaines situées au Sud du bourg.

3 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

Les aménagements proposés dans le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales permettront de :

- limiter fortement les incidences du rejet pluvial des futurs projets d'urbanisation sur la commune,
- réduire les problèmes existants,
- améliorer la qualité des rejets d'eau pluviale existants.

Les rejets pluviaux des projets d'urbanisation de la commune n'auront donc pas d'effet négatif notable sur le milieu naturel.

4 COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Le projet a été élaboré en cohérence avec les plans et programmes en vigueur sur le territoire. Sa compatibilité a été vérifiée avec les éléments de cadrage suivants :

- Le PLU de la commune de Montrelais,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne,
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine et Estuaire de la Loire,
- L'inventaire des zones humides de la commune.